



DÉCISION DE DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE ET DE SIGNATURE DU MINISTÈRE DE LA
FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES

NUMÉRO UNIQUE D'IDENTIFICATION : AD-AGS-0859

I. Cadre de la décision

Mentionnez la ou les disposition(s) en vertu de laquelle / desquelles la délégation est donnée.

- Arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 03 septembre 2020 portant délégations de compétence et de signature aux fonctionnaires généraux et à certains autres membres du personnel du Ministère de la Communauté française :

Précisez les articles justifiant la décision.

- Autre(s) texte(s) juridique(s) :

Précisez les articles justifiant la décision.

- Acte de délégation préalable (en cas d'absence ou d'empêchement) :

Si la délégation est donnée en vertu d'un acte de délégation préalable, indiquer les références de celui-ci ainsi que les dispositions qui autorisent une délégation en cascade.

II. Identification

A. L'autorité délégataire qui décide d'accorder délégation

- Entité : Administration générale du sport
- Rang et/ou fonction : rang 16+ - Administrateur général
- Nom et prénom : LAITAT Alain

B. Le subdélégataire qui reçoit délégation

- Entité : Direction des Marchés publics, de l'Economat et de la cellule Expédition
- Rang et/ou fonction : rang 12 – Directrice f.f.
- Nom et prénom : MARCELLI Florence



III. Compétence(s) déléguée(s)

Décrivez-la ou (les) compétence(s) déléguée(s) dans le cadre de la ou des base(s) légale(s) précitée(s) et précisez les articles visés.

*Afin de ne pas laisser de place à l'interprétation, privilégiez le copier-coller de la disposition de l'arrêté que vous souhaitez subdéléguer. Distinguez aussi chaque compétence selon qu'elle a des effets **internes** (tableau 1) ou **externes**, c'est-à-dire qu'elle affecte les tiers à l'administration (tableau 2).*

TABLEAU 1 : compétences à effets **internes**

Article de l'AGCF du 03/09/2020 ou d'un autre texte	Description de la compétence à effet INTERNE
Art. 33, al. 1er, 1°	1° pour accorder, aux membres du personnel relevant de leur autorité, les congés annuels de vacances, les congés pour motif impérieux d'ordre familial, les congés de circonstances et pour force majeure et les congés exceptionnels, soit au sein de la Direction des Marchés publics, de l'Economat et de la cellule Expédition.

TABLEAU 2 : compétences à effets **externes** (affectent les tiers)

Article de l'AGCF du 03/09/2020 ou d'un autre texte	Description de la compétence à effet EXTERNE
Art. 45, §1er, 1° et 2°	1° valider la correspondance concernant les actes ordinaires d'instruction, les demandes de renseignements, les lettres de rappel et les bulletins ou lettres de transmission dans le cadre des attributions dévolues à la Direction des Marchés publics, de l'Economat et de la cellule Expédition. 2° délivrer les copies et extraits de documents déposés aux archives de leurs services ; dans le cadre des attributions dévolues à la Direction des Marchés publics, de l'Economat et de la cellule Expédition.

IV. Suppléance en cas d'absence ou d'empêchement

(Facultatif - les suppléants éventuels recevront copie de la présente)

En cas d'absence du subdélégué la(les) compétence(s), sera(ront) exercées par le suppléant n°1 :

- o Entité : Direction des Marchés publics, de l'Economat et de la cellule Expédition



- o Rang et/ou fonction : rang 10 - Attachée
- o Nom et prénom : HORLAY Catherine

Si pour la suppléance, la compétence est assurée de manière partielle ou sous condition, veuillez préciser :

En cas d'absence du subdélégué et du suppléant n°1, la(les) compétence(s), sera(ront) exercées par le suppléant n°2 :

- o Entité : Direction des Marchés publics, de l'Economat et de la cellule Expédition
- o Rang et/ou fonction : rang 10 - Attaché
- o Nom et prénom : GRACEFFA Giovanni

Si pour la suppléance, la compétence est assurée de manière partielle ou sous condition, veuillez préciser :

En cas d'absence du subdélégué et des suppléants n°1 et n°2, la(les) compétence(s), sera(ront) exercées par le suppléant n°3 :

- o Entité :
- o Rang et/ou fonction :
- o Nom et prénom :

Si pour la suppléance, la compétence est assurée de manière partielle ou sous condition, veuillez préciser :

En cas d'absence du subdélégué et des suppléants n°1, n°2 et n°3, la(les) compétence(s), sera(ront) exercées par le suppléant n°4 :

- o Entité :
- o Rang et/ou fonction :
- o Nom et prénom :

Si pour la suppléance, la compétence est assurée de manière partielle ou sous condition, veuillez préciser :

V. Précisions complémentaires et définition des termes de l'absence

Indiquez, le cas échéant, d'autres informations utiles à la clarification des attributions déléguées.



VI. Durée de la délégation

A défaut de préciser la date d'entrée en vigueur de l'acte de subdélégation, celui-ci sera réputé entrer en vigueur à dater de sa signature.

- Date d'entrée en vigueur :
- Date de fin (*facultatif*) :

Date et signature du subdélégué

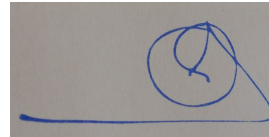


Florence MARCELLI
Signature simple
09/03/2022 16:58:46




Catherine HORLAY
Signature simple
16/03/2022 08:35:56

Date et signature de l'autorité déléguée



Alain LAITAT
Signature simple
09/03/2022 14:26:35



Giovanni GRACEFFA
Signature simple
16/03/2022 09:13:56

